

Séance du 4 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	8

Objet de la Délibération :

Dénomination d'impasse de l'ours

L'an deux mille vingt-six
le 4 mars

A 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre

Présents : M. BLANQUE Pierre - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude – Mme GAURENNE Sylvie - Mme LINTZ Ghislaine – M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie - M. BUL Alain - Mme INGLES Martine

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Mme RODRIGUEZ Noémie

Date de convocation : 27/02/2026

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la parcelle A 0967 créé en voirie pour desservir des chalets d'habitations.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

Considérant qu'il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal de nommer une impasse desservant les chalets se trouvant perpendiculaire à la route des chevreuils,

... **OUI** l'exposé de son Président,

... **DECIDE** à l'unanimité des membres présents d'adopter la dénomination suivante :

- Impasse du l'ours,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Pierre BLANQUE

2026-008

Extrait du registre